

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 29 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 25-09-01B

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

ETUDE POUR LA REALISATION
D'UNE INTERCONNEXION D'EAU
POTABLE ENTRE LE SIVAP ET LE
SYPROFORS – PRESENTATION DE
L'AVANT-PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

JAY Christophe – Saint Laurent la Conche

PHILIPPE Marie-France- Rivas

PICARD Christian -Bellegarde en Forez

Délibération notifiée à :

☐ Sous Préfecture -----

☐ Trésorerie de Saint Galmier -----

☐ B INGENIERIE

☐ SYPROFORS

☐ SAEME

Secrétaire élu (e) pour la session

RASCLE Jean-François

OBJET : ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE LE SIVAP ET LE SYPROFORS – PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET

L'avant-projet relatif à la réalisation d'une interconnexion d'eau potable entre le SIVAP et le SYPROFORS établi par le Bureau d'étude B Ingénierie est présenté aux membres du comité syndical.

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Interconnexion SIVAP/SYPROFORS en fonte Ø125 : | 2 307 823,50 € HT |
| - Plus-value pour remplacement de Fonte Ø125 par une fonte Ø300 | 876 201,48 € HT |
| Soit un montant total HT | 3 184 024.94 € HT |
| Honoraires MOE (5.1%) | 162 385.27 € HT |
| | |
| - Remise tranchée Badoit (uniquement génie-civil et hors canalisation inox) : | 677 897,29€ HT |

Il est présenté au comité syndical, pour avis et poursuite des études.

Où et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☀ Approuvent l'avant-projet des travaux d'interconnexion d'eau potable entre le SIVAP et le SYPROFORS, tel qu'annexé,
- ☀ Autorisent la poursuite des études pour l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 30 septembre 2025.

Le Président,

Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de séance,
Jean-François RASCLE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

